



# Le 20 octobre, faisons des CAPL un vote d'action et de revendications

Ces dernières années ont été marquées par les effets de lois scélérates (TAA, HPST) imposées par le gouvernement :

- suppression de 40 000 postes dans les hôpitaux dont 5 000 parmi les personnels soignants
- fermeture ou menace de fermeture des hôpitaux de proximité
- fermetures de lits
- dégradation des conditions de travail (sous effectifs, difficultés accrues à prendre en charge les malades...)

Les répercussions sont multiples : stress, inquiétude, souffrance au travail...

**C'est dans ce contexte que nous vous appelons à renouveler les mandats CGTG.**

Même si leur attribution est de donner un avis, les CAPL et CAPD constituent un rempart contre les éventuels choix arbitraires de l'administration.

C'est ainsi que grâce au sérieux, à la vigilance des délégués CGTG, des agents ont pu conserver leurs droits (face aux refus de titularisation, aux refus de prise en charge des accidents de services et de trajet...)

En votant CGTG, vous votez pour une équipe dynamique qui accompagne ses délégués tout au long de leur mandat grâce à des formations et en préparant chaque réunion dans un esprit d'équipe convivial.

**Voilà pourquoi vous vous devez voter et faire voter pour les listes présentées par la CGTG.**

Les CAPL rendent des avis sur le déroulement des carrières des agents :

- avancement d'échelon et de grade
- promotion par liste d'aptitude
- révision de note
- refus de titularisation
- mutation, détachement, disponibilité, temps partiel
- traduction en conseil de discipline

## **Les militants de la CGTG, vous les connaissez, vous les avez vus à l'œuvre !**

Ce sont des camarades dévoués et disponibles. Ce sont des camarades qui, avant toute réunion vous consultent pour savoir vos revendications, et vous informent des décisions prises vous concernant. Ce sont des hommes et des femmes sincères. Ce sont des camarades qui ont le sens de l'intérêt collectif pour que chacun gagne.

Dans le contexte actuel de dégradation des conditions de travail, les élus CGTG sont indispensables pour vous défendre en commission de réforme, en cas de :

- accident de travail
- maladie professionnelle
- risques psycho-sociaux

**Le 20 octobre vous voterez pour des candidats  
qui ont à cœur une pratique,  
une éthique professionnelle.**

**Le 20 octobre, vous voterez pour des délégués  
qui sont fidèles aux principes de la CGTG du CHU :**

**Votez pour des candidats qui seront  
vos porte-parole, vos défenseurs dans les CAPL.**

**Votez pour des candidats  
qui s'engagent à vous rendre fidèlement compte  
des décisions prises après chaque CAPL.**